

Avis du Conseil des Sages
Auto-saisine « Parking cabinet médical »
Version V4 du 29 janvier 2024

Le CDS a reçu beaucoup de plaintes de la part d'Escalquinois utilisateurs du cabinet médical du 2 rue de St-Exupéry sur l'absence de places de parkings proches du cabinet. C'est la raison pour laquelle le CDS a décidé d'étudier le problème en auto-saisine.

Historique :

- la municipalité précédente avait un projet de maison médicale, qui n'a pas reçu l'adhésion des professionnels de santé et a été abandonné.
- un cabinet de médecins (3 praticiens) s'est installé au 2 rue St-Exupéry, au rez-de-chaussée de la résidence Escalis
- la municipalité précédente leur avait promis d'aménager un parking spécifique pour les patients, sachant qu'il n'y avait que 2 places plus un emplacement PMR disponibles pour le cabinet.

Situation actuelle :

- la municipalité actuelle a décidé de ne pas aménager le parking promis par les prédécesseurs
- jusqu'à récemment les patients pouvaient se garer sur une esplanade non aménagée, située en bordure de l'avenue de la Mairie
- à la suite de remarques des habitants sur la dangerosité des manœuvres de sortie du parking, et sur la dégradation des abords de la résidence, la municipalité a bloqué la zone sans proposer de solution à proximité, mais en mentionnant par fléchage des places de parking disponibles au fond de la rue St-Exupéry.
- on peut donc soit aller se garer à environ 300m, ce qui est peu pratique pour les gens qui marchent avec difficulté ou qui doivent porter des enfants, soit se garer en infraction sur le trottoir le long de la rue St-Exupéry, quand il y a de la place, ce que font beaucoup de patients.

Cette situation n'est pas satisfaisante pour de nombreux patients qui s'en plaignent, surtout les parents avec enfants et les seniors ! Quand on vient voir le médecin, on n'est pas forcément très en forme, et il peut être pénible, même sans difficulté particulière habituellement, d'avoir à parcourir deux fois 300 m !

Il faut donc trouver une solution pour que les patients puissent se garer à proximité du cabinet. Cette solution étant nécessairement sur le domaine public, il est logique que ce soit la municipalité qui s'en pré-occupe .

Le Conseil des Sages a cherché quelles étaient les solutions possibles, et en a trouvé trois. Il y en a peut-être d'autres .

Solution 1 : aménager et sécuriser le parking le long de l'avenue de la Mairie.

C'est la solution qui vient de suite à l'esprit, sachant qu'à terme, dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, l'avenue de la Mairie est destinée à être aménagée en boulevard urbain, à circulation apaisée.

Il faut aménager l'esplanade en parking et sécuriser la zone de l'avenue de la Mairie située entre la rue St-Exupéry et le chemin du Petit-Sauzat : en faire une zone à 30 km/h bordée par des ralentisseurs (carrefours surélevés des deux rues, ce qui en plus sécurisent les 2 carrefours).

Deux variantes sont possibles :

- places de parking parallèles à l'avenue de la Mairie (ce qui diminue beaucoup la dangerosité et nécessite d'aménager une plus faible surface, mais offre moins de places)
- places de parking en épi, ce qui nécessite probablement d'agrandir l'esplanade en busant le fossé et en remblayant .



Solution 2 : aménager les places de parking sur la rue St-Exupéry.

Il faut mettre la rue St-Exupéry en sens unique (sauf de l'ave de la Mairie à l'entrée des parkings de la résidence Escalis) et faire des parkings sur la voie libérée en mentionnant « places réservées cabinet médical ».

Cette solution, sans être idéale, est rapide à mettre en œuvre et à coût minimum, ne demandant que du marquage au sol et quelques panneaux.



Solution 3 : aménager le parking de l'autre côté de l'avenue de la Mairie, sous la crèche.

Cette solution est la plus sécurisée d'un point de vue du parking, mais nécessite beaucoup de travaux et oblige à traverser la piste cyclable en deux points . Elle est probablement très coûteuse .



Recommandation du Conseil des Sages :

- le CDS recommande de mettre en œuvre rapidement la solution 2 qui améliorera fortement la situation actuelle tout en étant simple, à coût minimum et facilement réversible si nécessaire . Cette solution nécessite cependant une concertation avec les habitants des immeubles de la rue St-Exupéry .

- le CDS recommande de prévoir également la mise en œuvre de la solution 1 lors de l'aménagement de l'avenue de la Mairie en boulevard urbain à circulation apaisée, dans le cadre du projet centre-bourg .

Note : cette solution devra être mise en œuvre très rapidement si les habitants rejettent fortement la solution 2 .

La solution 3 est trop coûteuse et présente des inconvénients : le CDS ne recommande pas sa mise en œuvre .